

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 70/213 du 16/6/70

PORTANT NOMINATION A TITRE
EXCEPTIONNEL DANS L'ORDRE DU
DEVOUEMENT CONGOLAIS.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960; portant création de l'Ordre du
Dévouement Congolais ;
VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960; fixant les modalités d'attribu-
tion des décorations.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévoue-
ment Congolais :

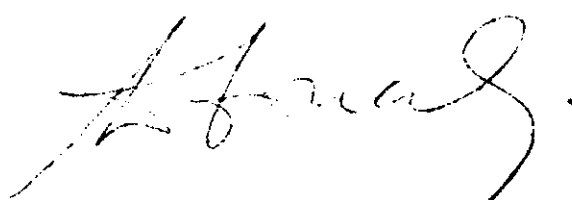
AU GRADE DE CHEVALIER :

Monsieur N'GUILA Eustache, Soldat de 1ère classe de l'A.P.N.-BRAZZAVILLE-
Monsieur OKANZI Maurice, Soldat de 1ère classe de l'A.P.N.-BRAZZAVILLE-
Monsieur NGAMPENE Barthélemy, Soldat de 1ère classe de l'A.P.N.-B./VILLE-
Monsieur NDZOMBO Gilbert, Soldat de 1ère classe de l'A.P.N.-BRAZZAVILLE-

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Dé-
cret 60/205 du 28 Juillet 1960 en ce qui concerne le règlement des
droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera inséré au Journal Officiel de
la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 16 JUIN 1970


CHEF DE BATAILLON M. N'GOUABI.-